



Politiques environnementales de l'EPEAT

Les appareils multifonctions et les imprimantes de Konica Minolta sont couverts par la norme 2017 de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers, Inc. (IEEE) sur l'évaluation environnementale de l'équipement d'imagerie (IEEE 1680.2a™-2017/2018). Les renseignements cidessous décrivent les politiques environnementales en vigueur qui s'appliquent aux appareils d'imagerie offrant des fonctions d'impression, de copie, de télécopie ou de numérisation.

Garantie et disponibilité des pièces de rechange pour l'équipement d'imagerie :

Conformément aux exigences de l'EPEAT, Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) Ltée fournit à ses clients des renseignements sur la réparation et le remplacement des produits commerciaux et grand public dans des documents au point de vente. Ces renseignements demeurent accessibles pendant au moins un an pour les produits grand public et trois ans pour les produits commerciaux. De plus, Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) Ltée offre des pièces de rechange pour ses produits homologués EPEAT pendant au moins sept ans après la fin de leur production. Pour en savoir plus sur ces programmes, communiquez avec le centre de service à la clientèle de Konica Minolta par téléphone au 1 800 263-4410 ou par courriel à gcs@bt.konicaminolta.ca.

Recyclage des consommables : Au moins 75 % des matériaux récupérés sont recyclés ou remis à neuf, et 25 % ou moins sont utilisés pour produire de l'énergie. Les bouteilles et cartouches de toner et les contenants pour toner usé de Konica Minolta ne sont ni enfouis, ni incinérés. Voici les méthodes d'élimination des consommables utilisées en 2014 et les quantités associées à chacune :

Des contenants de plastique des consommables

- A) Poids total des contenants de plastiques recueillis : À fournir d'ici octobre 2018
- B) Poids total par méthode d'élimination:

MÉTHODE D'ÉLIMINATION:	TONNES MÉTRIQUES
(1) Réutilisation	À venir
(2) Recyclage	À venir
(3) Valorisation énergétique	À venir
(4) Entreposage – En attente de traitement	À venir
(5) Incinération	À venir
(6) Enfouissement	À venir

Des contenants de toner de Konica Minolta

- A) Poids total des contenants de toner recueillis: À fournir d'ici octobre 2018
- B) Poids total par méthode d'élimination:

MÉTHODE D'ÉLIMINATION	TONNES MÉTRIQUES
(1) Réutilisation	À venir
(2) Recyclage	À venir
(3) Valorisation énergétique	À venir
(4) Entreposage – En attente de traitement	À venir
(5) Incinération	À venir
(6) Enfouissement	À venir

Pour obtenir de l'information ou de l'aide à propos du programme Clean Planet et de la procédure de retour des consommables de Konica Minolta, visitez le site Web du programme : <http://konicaminolta.ca/fr/business/clean-planet> or email collect@cloverenvironmental.com.

Consommables d'une autre marque : Les produits de Konica Minolta ne sont pas conçus pour empêcher l'utilisation de cartouches ou de contenants de toner d'autres fabricants. De plus, les cartouches et contenants de toner de Konica Minolta ne sont pas conçus pour empêcher leur réutilisation ou leur recyclage. Toutefois, si l'utilisation de cartouches ou de contenants de toner d'autres fabricants risque d'endommager l'appareil ou de nécessiter un entretien excessif, Konica Minolta cessera de fournir des services de réparation ou d'entretien pour l'appareil en question, après en avoir avisé le client. En installant des cartouches ou des contenants de toner d'un autre fabricant sur son appareil Konica Minolta, le client accepte de payer les réparations ou les modifications nécessaires.

Types de papier : Les appareils multifonctions et les imprimantes Konica Minolta prennent en charge le papier fait de matières renouvelables utilisé couramment dans les bureaux, le papier recyclé pré-consommation et post-consommation, et le papier sans chlore. Pour en savoir plus, consultez le guide des supports de Konica Minolta.

Service de reprise de produits : Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) Ltée offre un service national de reprise pour la réutilisation, la remise à neuf et le recyclage des produits inscrits au programme EPEAT ou homologués EPEAT ainsi que pour toutes les imprimantes grand public, qu'elles soient homologuées EPEAT ou non. Les frais qui y sont associés peuvent être assumés par le client ou par Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) Ltée, selon le contrat (location ou autre). Pour utiliser ce service, écrivez à recycling@bt.konicaminolta.ca.

KMBS Take-Back Quantities of Imaging Equipment (To be provided by October 2018)

PRODUITS INSTITUTIONNELS ET GRAND PUBLIC	2017	2018
	TONNES	
Reprises régionales, provinciales et nationales;	À venir	À venir
Reprises volontaires:	À venir	À venir
Total:	À venir	À venir

Veillez noter que les exigences de recyclage des déchets électroniques varient d'un endroit à l'autre. Les programmes régionaux et provinciaux ont différentes dispositions quant au recyclage de l'équipement d'imagerie. Pour recycler un appareil de Solutions d'affaires Konica Minolta (Canada) Ltée dans le cadre de l'un de ces programmes, écrivez à recycling@bt.konicaminolta.ca.

Service de reprise d'emballages : Konica Minolta offre gratuitement un service national de reprise d'emballages sans fibres pour les produits homologués EPEAT vendus directement aux clients du secteur commercial. Ces emballages sont recueillis par la succursale Konica Minolta la plus près et acheminés à un centre de recyclage à proximité. Pour utiliser ce service écrivez à recycling@bt.konicaminolta.ca.

Information pour les recycleurs : Si votre entreprise est un recycleur ou un mandataire autorisé de Konica Minolta et que vous avez besoin d'instructions de démontage pour un produit de Konica Minolta homologué EPEAT, écrivez aux responsables du programme Clean Planet à l'adresse recycling@bt.konicaminolta.ca.